

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

LA GRAVE - LA MEIJE

Séance du : 14 Avril 2021

Date de convocation : 07 Avril 2021

**Délibération du Conseil Municipal
N°2021- 034
AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS
DE PAIEMENT (AP/CP) : Actualisation et
ajustement des crédits
PROGRAMME EGLISES DES TERRASSES**

L'an deux mille vingt et un et le quatorze-avril, à dix-sept heure trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à JACOB Roland

Absent : FERRIER Nathalie

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la nomenclature M 14,**Vu** la délibération du 21 juillet 2020 sur la mise en place des AP/CP

Par délibération du n°2020-033 du 21 juillet 2020, le Conseil Municipal a voté, pour les travaux relatifs à la réhabilitation du porche de l'église et des enduits des deux chapelles de l'église Saint Mathieu des Terrasses à La Grave, une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de mettre à jour cette AP/CP comme suit :

Voir tableau en annexe.

Mr Le Maire, demande à l'assemblée :

- de décider la modification de l'Autorisation de Programme et de la Répartition des Crédits de Paiement relatif au programme d'intervention sur l'église de terrasse,
- de préciser que les reports de Crédits de Paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année n+1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise la mise à jour des AP/CP relatifs au programme d'investissement sur l'église de Terrasses (Réhabilitation du porche de l'église et des deux chapelles),
- autorise les reports de Crédits de Paiement sur N+1 automatiquement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PJC



Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

